

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 novembre 2022 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma et le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-11-0986 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 novembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-11-0987 Règlement final / Expropriation / Lot 4 179 844 / Autorisation de signature / Annulation de la résolution 22-11-0952

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-927 autorisant l'expropriation d'un immeuble sis au 2145, boulevard de la Cité-des-Jeunes, soit le lot 4 179 844, afin de procéder, dans le cadre du projet de construction du nouvel hôpital, à la reconfiguration géométrique de l'intersection du chemin de la Petite-Rivière et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris possession dudit immeuble le 24 août 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà payé à l'expropriée, à titre d'indemnité provisionnelle, la somme de 1 189 000 \$;

CONSIDÉRANT que les parties, par leurs évaluateurs respectifs, ont convenu qu'une indemnité totale au montant de 1 630 259,80 \$ est adéquate et représente une juste indemnité pour l'expropriée;

CONSIDÉRANT que les frais afférents à cette expropriation sont assumés par la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à remettre à la SQI le résidu de l'immeuble qui ne sera pas utilisé pour les travaux routiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la résolution 22-11-0952 adoptée le 21 novembre 2022, portant sur le même sujet, en raison de la conclusion d'une entente finale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulée la résolution 22-11-0952;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à l'expropriée, par l'entremise de son procureur en fidéicommiss, la somme de 441 259,80 \$ à titre de paiement final de l'indemnité d'expropriation, incluant le capital, les intérêts et les frais;

QUE le greffier soit par ailleurs autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit financée à 100 % par la SQL.

« ADOPTÉE »

22-11-0988 Adoption avec changement / Règlement d'emprunt n° 1779-02 / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets / Augmentation de la dépense et de l'emprunt

Le greffier mentionne l'objet du règlement, le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1779-02 a été déposé à une séance tenue le 21 novembre 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement d'emprunt n° 1779-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1779 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 781 000 \$ »

soit adopté avec changement, soit l'ajout d'une mise en contexte dans les « ATTENDU ».

« ADOPTÉE »

22-11-0989 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-11-0990 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier